



ADMISSION EN PREMIERE ANNEE DE LICENCE PÊCHE ET AQUACULTURE 2023-2024

(RELANCE)

L'Institut Universitaire de Pêche et d'Aquaculture (IUPA) organise un concours d'entrée en première année de Licence Pêche et Aquaculture pour l'année académique 2023-2024.

Conditions d'admission

- Etre âgé de moins de 23 ans au 1^{er} Octobre 2023 ;
- Etre titulaire du **Baccalauréat 2022** ou **2023** : série S1, S2, S3, S4, S5 ou F6.

Pièces à fournir

- une demande manuscrite adressée au Directeur de l'IUPA ;
- une photocopie légalisée du diplôme du baccalauréat ;
- une photocopie légalisée du relevé des notes de l'examen du baccalauréat ;
- un extrait de naissance (- de 06 mois) ;
- une photocopie légalisée de la carte nationale d'identité ;
- Frais de dossier d'un montant de 10 000 FCFA non remboursables.

Le dépôt des dossiers de candidature se poursuit au niveau du Secrétariat de l'IUPA **jusqu'au 16 décembre 2023**, du lundi au vendredi de 09h à 12h.

Nature des épreuves

Les épreuves comprennent deux séries :

- Epreuves écrites comprenant : Français, Sciences de la Vie et de la Terre, et Mathématiques ;
- Un entretien avec les membres du jury pour les candidats retenus à l'issue des épreuves écrites.

Date du concours : Jeudi 21 décembre 2023 à 09h 00 précises à l'Institut.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au Secrétariat de l'IUPA

Contacts : 78 472 59 98 / 77 126 37 86

Le Chef des Services administratifs

